

## Protocole de rentrée

### I. Organisation générale

- Maintien de la distanciation physique,
- Application des gestes barrières,
- Limitation du brassage des élèves,
- Nettoyage et désinfection des locaux et des matériels,
- Travail en classe sur le protocole sanitaire qu'il faudra poursuivre à la maison,
- Port du masque par le personnel enseignant et par le personnel non-enseignant,
- Lavage des mains : utilisation de savon liquide, distributeur de papier à usage unique, solution hydroalcoolique dans les classes (sous surveillance d'un adulte),
- Réfectoire : Ne plus fournir de serviette de cantine, des mouchoirs en papier sont fournis,
- Communication famille-école : privilégier la communication par mail (ne plus apporter le cahier de liaison).
- Reprise du ramassage scolaire dès le 12 mai
- Après mesure des espaces scolaires, il s'avère que chaque enseignant pourra accueillir 15 élèves (avec respect des mesures de distanciation).  
L'école est en mesure d'accueillir correctement les enfants pour la restauration et l'accueil périscolaire en respectant les mesures de distanciation.
- Un tableau récapitulera tous les jours la désinfection effectuée dans la journée par le personnel non-enseignant.

### II. Déroulement de la journée

A la maison	<p>Vous réexpliquerez les gestes barrières à votre enfant avant l'arrivée à l'école. Vous veillez avant de partir à l'école au lavage des mains de votre enfant et à la prise de la température qui ne doit pas être supérieure à 37,8°C (sinon il ne doit pas se rendre à l'école) et à l'absence d'autres symptômes.</p>
Accueil périscolaire	<p>Les horaires d'ouverture sont 7h30 – 9h30 De 7h à 9h , les enfants seront encadrés par le personnel de l'accueil périscolaire De 9h à 9h30, les enfants seront encadrés par le personnel de l'accueil périscolaire ou par un personnel non-enseignant</p>
Car	<p>Le service de car est assuré aux horaires habituels</p>
Accueil scolaire échelonné par classe	<p>Horaires d'entrée : PS-MS : 8h55 CE1-CE2 : 9h CM1-CM2 : 9h10 GS-CP : 9h20 Merci d'être le plus à l'heure possible afin de limiter les regroupements à l'entrée de l'école (où il faut respecter les distances d'au moins 2 mètres entre chaque famille). Le portail et les portes de l'école resteront ouverts, merci de ne pas y toucher. De plus, l'entrée aux parents et accompagnateurs n'est pas autorisée dans l'école. L'enseignant accueille ses élèves au portail. Un lavage des mains est prévu et organisé avant d'entrer en classe. Un sens de circulation est établi : entrée côté cantine et sortie côté préau.</p>
En classe	<p>Les tables sont aménagées pour respecter une distance d'au moins 1 mètre (possibilité de mettre des enfants dans l'atelier pour les CM, en cas de besoin). Les déplacements en classe sont limités au strict nécessaire. Chaque enfant utilise son propre matériel (échanges et prêts interdits) et reste uniquement à sa table (dont les vêtements et cartable). Le matériel collectif est mis hors de portée des enfants. Dans le cas où le matériel pédagogique devra être utilisé entre les élèves, il sera désinfecté. Une aération systématique et maximale est prévue. Lavage des mains : avant et après être allé aux toilettes, après s'être mouché et après avoir éternué.</p>
Récréation du matin	<p>Le moment de récréation est échelonné. CE1-CE2 et PS-MS : 10h30-10h40 GS-CP : 10h45-10h55</p>

	<p>CM1-CM2 : 11h00-11h10</p> <p>Les règles lors de la récréation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun jeu de cour,</li> <li>- Aucun matériel,</li> <li>- Respect des distanciations sociales et application des gestes barrières,</li> <li>- Moment dirigé par l'enseignant entre autres pour les plus jeunes.</li> <li>- Lavage des mains avant la rentrée en classe.</li> </ul>
Pause du midi	<p><u>Les élèves qui mangent à la cantine :</u></p> <p>Deux services sont prévus avec un décalage des horaires et une désinfection des locaux entre les deux. Les horaires des services sont :</p> <p>Premier service de 11h40 à 12h15 pour les PS-MS et les CE1-CE2 (groupe 1).</p> <p>Deuxième service de 12h30 à 13h10 pour les GS-CP et les CM1-CM2 (groupe 2).</p> <p>Cela précéder d'un temps de lavage des mains et d'un passage aux toilettes encadré. Il y a également un lavage des mains après la cantine. La distanciation sociale d'au moins d'1 mètre et les gestes barrières sont appliqués dans le réfectoire.</p> <p>Après le temps de cantine et avant la reprise de la classe, les élèves sont encadrés par le personnel non-enseignant.</p> <p>Le retour en classe se fait à 12h50 pour le groupe 1 et 13h20 pour le groupe 2.</p> <p><u>Les élèves qui ne mangent pas à la cantine :</u></p> <p>Pour les PS-MS et les CE1-CE2 : sortie à 11h40 et retour à 12h50.</p> <p>Pour les GS-CP et les CM1-CM2 : sortie à 12h30 et retour à 13h20.</p>
Récréation de l'après-midi	<p>Le moment de récréation est échelonné.</p> <p>CE1-CE2 et PS-MS : 14h30-14h40</p> <p>GS-CP : 14h45-14h55</p> <p>CM1-CM2 : 15h00-15h10</p> <p>Les règles lors de la récréation sont les mêmes que le matin dont le respect des distanciations sociales , l'application des gestes barrières et le lavage des mains avant la rentrée en classe.</p>
Sortie scolaire échelonnée par classe	<p>Horaires de sortie :</p> <p>PS-MS : 16h05</p> <p>CE1-CE2 : 16h10</p> <p>CM1-CM2 : 16h20</p> <p>GS-CP : 16h30</p> <p>Merci d'être le plus à l'heure possible afin de limiter les regroupements à l'entrée de l'école (où il faut respecter les distances d'au moins 2 mètres entre chaque famille).</p>
Car + accueil périscolaire	<p>Le service de car est assuré aux horaires habituels</p> <p>Les horaires d'ouverture sont 16h à 18h30.</p> <p>De 16h à 16h30, les enfants seront encadrés par le personnel de l'accueil périscolaire ou un personnel non-enseignant.</p> <p>De 16h30 à 18h30, les enfants seront encadrés par le personnel de l'accueil périscolaire.</p>

### III. Protocole sanitaire

Désinfection journalière : Durant la journée, la désinfection est faite régulièrement (des points de contact, poignées, toilettes, robinets, loquets, interrupteurs, rampes, chasses d'eau, lavabos ...).

Nettoyage approfondi : Le soir est prévu le nettoyage et la désinfection des tables, chaises, sol et tous les autres points de constats (poignées, toilettes, robinets, loquets, interrupteurs, rampes, chasses d'eau, lavabos ...).

Si un élève refuse de respecter le protocole sanitaire, une procédure d'éviction pourra être entamée.

### IV. Contacts utiles

#### Centre Médico Scolaire

Docteur TRUTAUD : 02 43 60 11 55 (La Ferté-Bernard)

#### Infirmière scolaire

Madame CHEVALLIER : 02 43 35 40 48 (collège de Bouloire)

## V. Procédure de gestion d'un cas COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée (salle des associations à Tresson) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui suivent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui suivent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Nom de famille :

Date et signature :